

Arrêté n° 2026-089 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'Université Grenoble Alpes

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu l'arrêté du 23 janvier 2020 n° 2020-042 portant création de la commission consultative paritaire,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article R. 271-7 du code général de la fonction publique, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission consultative paritaire de l'Université Grenoble Alpes sont fixées conformément au tableau ci-après :

	Nombre d'agents représentés au 1er Janvier 2026	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
CCP des personnels exerçant des fonctions dans les domaines administratifs et techniques						
BIATSS catégorie A	613	3	381	232	62,15%	37,85%
BIATSS catégorie B	302	3	234	68	77,48%	22,52%
BIATSS catégorie C	317	3	244	73	76,97%	23,03%
CCP des personnels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche						
Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs	608	3	306	302	50,33%	49,67%
doctorants	829	3	360	469	43,43%	56,57%

Article 2 :

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université Grenoble Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} juin 2026

Le Président de l'Université Grenoble Alpes,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yassine', with a long horizontal stroke extending to the right.

Yassine LAKHNECH

Publié le : 3 juin 2026

Transmis au Rectorat le : 3 juin 2026